

Ne vous déplacez plus, la collecte des déchets se fait à domicile à partir de mars

Elle sera organisée pour les ordures ménagères, les emballages, papiers et cartonnettes. C'est un service supplémentaire que proposera Grand Bourg Agglomération puisqu'il n'y aura plus besoin d'aller aux points d'apport volontaire (PAV) pour ces déchets. Les PAV resteront pour le verre seulement.

L'Agglomération fournit gratuitement deux bacs à chaque foyer : un à couvercle gris pour les ordures ménagères et un autre à couvercle jaune pour le tri sélectif. La distribution a lieu à domicile jusqu'en mars 2024. Si d'ici là, vous n'avez pas reçu votre bac, contactez Grand Bourg Agglomération au 0 800 86 10 96.

Les usagers pourront déposer leurs déchets directement devant leur domicile, sauf exceptions : dans les rues trop étroites, où le camion ne peut pas approcher, les bacs seront à emmener plus loin.

Quand aura lieu cette nouvelle collecte à la maison ?

Les camions ramasseront une semaine les ordures ménagères, la semaine suivante les déchets recyclables. Les calendriers seront disponibles avant le 1^{er} mars sur grandbourg.fr.

Renseignements

Direction Gestion des déchets
0 800 86 10 96
infodechets@grandbourg.fr